



Étaient présents :

EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 03/07/2024

Séance du 20 juin 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55  
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n°44 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°3), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n°10), M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°3), M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Jean-Emmanuel LAFARGE

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Sébastien COUDRY, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°45), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°23), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Yannick POUJET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°8), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

OBJET : 32 - NATURA 2000 - Extension du périmètre du site de la Moyenne Vallée du Doubs sur la commune de Besançon

Délibération n° 007585

## NATURA 2000 - Extension du périmètre du site de la Moyenne Vallée du Doubs sur la commune de Besançon

**Rapporteur : Mme Fabienne BRAUCHLI, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n°2	04/06/2024	Favorable unanime

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter le projet d'extension du périmètre du site Natura 2000 Moyenne Vallée du Doubs sur la commune de Besançon.

Le réseau Natura 2000 est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins. Il vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats naturels particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.

Le périmètre actuel du site Natura 2000 de la Moyenne Vallée du Doubs couvre 30 communes pour une superficie de 6310 ha. A terme, il concernera 53 communes pour une superficie de 13010 ha. Il couvrira 74 % de surfaces forestières, 12 % de zones agricoles, et 14 % de secteurs urbanisés et aménagés.

Ce projet d'extension a été validé par le COPIL Natura 2000 du 11 mars 2024. Il doit faire l'objet à présent d'un passage dans chaque organe délibérant des communes et EPCI concernés avant de pouvoir être instruit par le Ministère de la Transition Ecologique avant la fin d'année 2024.

### I - Natura 2000 c'est quoi ?

Le réseau Natura 2000 est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins. Il vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats naturels particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. L'objectif de la démarche européenne, fondée sur les directives Oiseaux et Habitats faune flore, est double :

- la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel : le maintien ou le rétablissement du bon état de conservation des habitats et des espèces s'appuie sur le développement de leur connaissance ainsi que sur la mise en place de mesures de gestion au sein d'aires géographiques spécialement identifiées, les sites Natura 2000.
- la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales : les projets d'aménagements ou les activités humaines ne sont pas exclus dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites.

L'opportunité a été donnée par l'Etat aux territoires pour que de nouvelles communes dont la ville de Besançon puissent intégrer cette deuxième phase de classement.

### II - Le nouveau périmètre

Le périmètre actuel du site Natura 2000 de la moyenne vallée du Doubs couvre 30 communes pour une superficie de 6310 ha.

Le futur site occupera une surface de 13.010 ha et concernera 53 communes dont 23 nouvelles, 5 EPCI. Il couvrira 74% de surfaces forestières, 12 % de zones agricoles, et 14% de secteurs urbanisés et aménagés. La carte jointe en annexe 1 présente le nouveau périmètre validé par les communes.

	Surfaces	Dont surfaces forestières	Dont surfaces zones agricole
Site actuel	6550 ha	4761 ha (75%)	909 ha (14 %)
Projet d'extension	+ 6660 ha	+ 4841 ha (73 %)	+ 630 ha (9%)
<b>Total nouveau périmètre</b>	<b>13210 ha</b>	<b>9602 ha (74 %)</b>	<b>1539 ha (12%)</b>

### III - Sur le territoire bisontin

A l'échelle du territoire bisontin compte tenu des menaces pesant sur la biodiversité locale et notamment sur les espèces animales et végétales patrimoniales des milieux forestiers, prairiaux, alluviaux et rocheux représentés sur le territoire bisontin, l'opportunité d'extension est apparue comme stratégique en permettant de renforcer les dispositifs et politiques actuels.

La proposition de périmètre a fait l'objet d'une large concertation avec le monde agricole, et a été instruite par les services de la ville en tenant compte des enjeux de préservation de la biodiversité, d'aménagement du territoire au titre du futur Plan Local d'urbanisme intercommunal et au titre des enjeux de développement des pratiques de sports de plein air. Le périmètre proposé permet également d'apporter une cohérence foncière globale à l'échelle de la ville mais également en lien avec les communes limitrophes afin d'assurer la continuité du classement.

La superficie du projet d'extension proposé sur le territoire communal est de 943,18 ha soit 13% du territoire communal et la carte est jointe en annexe 2. Il se décompose selon le zonage actuel du PLU de la manière suivante :

- 847,06 ha en zone N
  - dont 428,59 ha en ZNIEFF
  - dont 406,40 ha en Espace Boisé Classé
  - dont 236,12 ha relevant du régime forestier
- 36,11 ha en zone A
- 46,26 ha en zone U
- 2,97 ha en zone AU

A l'issue du classement Natura 2000 par l'Etat, différentes actions/mesures de soutien, de cohérence, et d'incitation en faveur de la biodiversité pourront être mises en œuvre sur le territoire au profit des acteurs locaux (exploitants agricoles, propriétaires forestiers, collectivités, particuliers) à travers la mobilisation de futurs contrat Natura 2000.

**A la majorité des suffrages exprimés, 10 contre, le Conseil Municipal :**

- **se prononce favorablement sur le projet d'extension du périmètre Natura 2000 de la Moyenne Vallée du Doubs sur le territoire de la commune de Besançon,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce projet d'extension.**

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 45

Contre : 10

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



M. Jean-Emmanuel LAFARGE,  
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT



Ville de  
**Besançon**  
Direction de la Biodiversité  
et des Espaces Verts  
2, rue Mégevand  
25034 BESANCON Cedex  
Tél : 03 81 41 53 14  
Fax : 03 81 41 53 13

SITE NATURA 2000 MOYENNE  
VALLEE DU DOUBS 1:19 500

Périmètre d'extension Nautura 2000 Besançon

Fait par : G. ISIDORE	Le : 28/03/2024
-----------------------	-----------------

**Légende**

-  Zonage PLU
-  Extension NATURA 2000



